

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680

Version: 4

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680(Contenu:1,7,7-Trimethylbicyclo[2.2.1]heptan-2-one, Yarmor Pine oil, synthetic, d-Limonene)

Autre identifiant: Aucun

Identificateur unique de formule (UFI): SG2C-E122-D00R-GW15

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages du produit: Parfums

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Candle Shack B.V.

Adresse de l'entreprise: The Base B
Evert van de Beekstraat 1-104
Unit 122
1118 CL SCHIPHOL
Netherlands

Contact: Regulatory Affairs

Adresse e-mail: regulatory@candle-shack.com

Téléphone de l'entreprise: +31 85 888 1003

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence: +31 85 888 1003

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Classe et catégorie de danger: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque des lésions oculaires graves.
H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680

Version: 4

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque des lésions oculaires graves.
H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information complémentaire: EUH208, Contient 2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde, 3,5,5-Trimethylhexanal, Ethyl methylphenylglycidate, Lauric aldehyde, beta-Pinene. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence P305/351/338, EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310, Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P261, Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273, Éviter le rejet dans l'environnement.
P272, Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280, Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302/352, EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333/313, En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363, Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501, Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.
P102, Tenir hors de portée des enfants.

Pictogrammes

Identificateur unique de formule (UFI): SG2C-E122-D00R-GW15

2.3. Autres dangers

Autres dangers Éléments d'étiquetage CLP pour les sensibilisants cutanés:: 2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde, 3,5,5-Trimethylhexanal, Ethyl methylphenylglycidate, Lauric aldehyde, beta-Pinene
Concentration (%) en Hydrocarbure :: 2.2300%

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680
Version: 4

Autres dangers Sensibilisants déclarés sur une étiquette de danger SGH de Grande-Bretagne: 2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde, 3,5,5-Trimethylhexanal, Ethyl methylphenylglycidate, Lauric aldehyde, beta-Pinene

Ne présente pas d'effets de perturbation endocrinienne pour la santé humaine ou l'environnement

La substance ne respecte pas les critères PBT ou vPvB du Règlement (CE) n°17 1207/2006, Annexe XIII

La substance ne répond pas aux critères de perturbateur endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100 3 ou au règlement (UE) 2018/605 4.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
2-tert-Butylcyclohexyl acetate	88-41-5	201-828-7		10-<20%	Aquatic Chronic 2; H411,-	oral: ATE = 4600 mg/kg bw
1,7,7-Trimethylbicyclo [2.2.1]heptan-2-one	76-22-2	200-945-0		1-<5%	Flam. Sol. 2-Acute Tox. 4-Skin Irrit. 2-Eye Dam. 1-STOT SE 2-STO-SE 2_ROUTE-Aquatic Chronic 2;H228-H315-H318-H332-H411-H371,-	inhalation: ATE = 1.5 mg/l (dusts or mists)-oral: ATE = 3687 mg/kg bw
Yarmor Pine oil, synthetic	8002-09-3	938-945-4		1-<5%	Flam. Liq. 3-Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Chronic 2;H226-H317-H304-H319-H411,-	dermal: ATE = 5000 mg/kg bw-oral: ATE = 3200 mg/kg bw
d-Limonene	5989-27-5	227-813-5		1-<5%	Flam. Liq. 3-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 3; H226-H317-H304-H315-H410,-	M = 1
Ethyl methylphenylglycidate	77-83-8	201-061-8		0.1-<1%	Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 2;H317-H411,-	
2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde	68039-49-6	939-604-2		0.1-<1%	Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 2; H317-H315-H411,-	oral: ATE = 2330 mg/kg bw
3,5,5-Trimethylhexanal	5435-64-3	226-603-0		0.1-<1%	Flam. Liq. 3-Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1B;H226-H317-H315-H319,-	dermal: ATE = 5000 mg/kg bw-oral: ATE = 2500 mg/kg bw
Undecanal	112-44-7	203-972-6		0.1-<1%	Skin Irrit. 2-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1;H315-H410,-	M = 1
Lauric aldehyde	112-54-9	203-983-6		0.1-<1%	Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 2;H317-H411,-	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680**Version:** 4

Allyl (3-methylbutoxy) acetate	67634-00-8	266-803-5		0.1-<1%	Acute Tox. 4-Acute Tox. 2-Skin Irrit. 2; H302-H315-H330,-	inhalation: ATE = 0.46 mg/l (dusts or mists)-oral: ATE = 500 mg/kg bw
Benzyl benzoate	120-51-4	204-402-9		0.1-<1%	Acute Tox. 4-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 2;H302-H410,-	M = 1-oral: ATE = 1160 mg/kg bw
beta-Pinene	127-91-3	204-872-5		0.1-<1%	Flam. Liq. 3-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1; H226-H317-H304-H315-H410,-	M = 1

Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Benzyl benzoate	120-51-4	204-402-9		0.1-<1%	-;-,-	

Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1%:

Non applicable

Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation:** Sortir du site d'exposition, se mettre à l'air frais, se reposer et consulter un médecin.**Exposition des yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**Exposition de la peau:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.**Ingestion:** Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680

Version: 4

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Milieus compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possible libération: Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à distance de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Porter un équipement de protection individuelle si nécessaire. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle. Utiliser dans des espaces correctement ventilés. Interdiction de boire, de manger ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680

Version: 4

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Parfums: Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Ingrédient	CAS	CE	Description	Valeur
Benzyl benzoate	120-51-4	204-402-9	LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	5.1 mg/m³
			LEP R.U., valeur à court terme, mgm3	102 mg/m³
			Limite d'exposition à long terme (VEMP) (mg/m3)	2.6

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Garantir une ventilation adéquate et continue afin d'éviter la formation excessive de vapeur et d'assurer le respect des limites d'exposition sur le lieu de travail. Si nécessaire, et en fonction des caractéristiques et des volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être requis comme mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les salles de mélange et les autres espaces où ce matériau est utilisé ou manipulé à découvert. Maintenir ces espaces à une pression inférieure à celle du reste de l'usine. b) Porter un équipement de protection individuelle - un appareil respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et des autres sources ouvertes entraînant une exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les espaces où le matériau est pesé ou mesuré à découvert. De plus, utiliser une ventilation par dilution générale dans l'espace de travail afin de supprimer ou de réduire l'éventuelle exposition du personnel. d) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce matériau.

Voir également les Sections 2 et 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique/Couleur: Non déterminé
Odeur: Non déterminé
Seuil Olfactif: Non déterminé
Point de fusion / point de congélation: Non déterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et Non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680

Version: 4

intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Non déterminé

Limites inférieure et supérieure d'explosion Non déterminé

Point d'éclair; > 60 °C

Température d'auto-allumage: Non déterminé

Température de décomposition: Sans objet

pH: Non déterminé

Viscosité cinématique: Non déterminé

Solubilité; Non déterminé

Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur log): Non déterminé

Pression de vapeur; Non déterminé

Densité et/ou densité relative: Non déterminé

Densité de vapeur relative: Non déterminé

Caractéristiques des particules: Non déterminé

9.2. Autres informations Aucune disponibilité

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Toxicité Aiguë: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680

Version: 4

Toxicité aiguë par voie orale >5000

Toxicité aiguë par voie cutanée >5000

Toxicité aiguë par inhalation Non disponible.

Corrosion/irritation cutanée: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésion oculaire grave/irritation oculaire: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Mutagénicité sur les cellules germinales: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition répétée: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Ingrédient	CAS	CE	LD50/ATE Voie orale	LD50/ATE Voie cutanée	LC50/ATE Inhalation	LC50 Voie
1,7,7-Trimethylbicyclo [2.2.1]heptan-2-one	76-22-2	200-945-0	3687		1.5	Dust/mist mg/l
Allyl (3-methylbutoxy) acetate	67634-00-8	266-803-5	500		0.46	Dust/mist mg/l

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité Non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680**Version:** 4**12.7. Autres effets néfastes** Non disponible.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur recyclage ou leur mise au rebut.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe (s) de danger pour le transport	Sous-risque:	14.4. Groupe d'emballage
Règlement type de l'ONU	Non classé	-	-	-	-
IMDG	Non classé	-	-	-	-
ADR,RID,ADN	Non classé	-	-	-	-
ICAO TI	Non classé	-	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement Elle n'est pas dangereuse pour le transport.**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun supplément**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non classé

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun supplément

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations»**Limite de concentration en %:** EDI 1=100.00% EDI 2=31.75% SS 1(CLP)=66.67% EH C3=13.31%**Total valeurs fractionnaires:** EDI 1=1.00 EDI 2=3.15 SS 1(CLP)=1.50 EH C3=7.51**Légende des révisions:**

Endocrine Disruptor Ingredient Details

Endocrine Disruptor Ingredient Details Banded

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680
Version: 4

Hazardous Ingredients disclosed in a CLP Safety Data Sheet with banded concentrations
Information sur les ingrédients dangereux du mélange
Information sur les ingrédients dangereux du mélange
Information sur les ingrédients dangereux du mélange
Ingredients with a PBT or vPvB disclosed on a CLP Safety Data Sheet Banded
Ingredients with an Occupational Exposure Limit disclosed on a CLP Safety Data Sheet Banded values
Limite de concentration en %
SECTION 3: Composition/informations sur les composants
Total valeurs fractionnaires

Code des abréviations:

Abréviation	Signification
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox 1	Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, catégories de danger 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Forêt enchantée FRAG0680
Version: 4

P240	Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P242	Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains et peau affectée soigneusement après manipulation.
P270	Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P301/310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301/312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309/311	EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P331	NE PAS faire vomir.
P332/313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370/378	En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: Foam, Produit chimique sec, Le dioxyde de carbone.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403/235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.